

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	4
- Programme par matière .....	4
- Prérequis entre cours .....	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	5
Informations diverses .....	6
- Conditions d'admission .....	6
- Evaluation au cours de la formation .....	6
- Formations ultérieures accessibles .....	6
- Gestion et contacts .....	6
- Infos pratiques .....	7

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

ATTENTION: Cette mineure n'est plus accessible pour une 1<sup>ere</sup> inscription à partir de 2017-2018. Les étudiants qui l'ont déjà entamée avant 2017-2018 y sont automatiquement réinscrits; toutefois, s'ils souhaitent en changer, ils doivent en demander l'autorisation au responsable de leur bachelier.

La mineure d'accès en sciences de gestion vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de gestion ;
- un accès facilité au master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des sciences de gestion, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès facilité au master en sciences de gestion, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en gestion.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les sciences de gestion, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de gestion.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche scientifique (méthodologie de recherche et outils méthodologiques spécifiques aux sciences de gestion), prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de gestion.
3. Faire preuve d'une bonne capacité d'analyse et de raisonnement spécifiques aux sciences de gestion, avec la rigueur requise.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique de gestion, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences de gestion.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

## Programme par matière

- Obligatoire  
 △ Activité non dispensée en 2017-2018  
 ⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018
- ✂ Au choix  
 ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018  
 ■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits, qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année.

Bloc  
annuel

2 3

## ○ Cours fondamentaux (10 crédits)

○ LECGE1221	Droit économique et fiscalité	Michel De Wolf Patrick De Wolf	60h	5 Crédits	1 + 2q	X	X
○ LECGE1113C	Comptabilité 1 - C. Cerrada Cristia, Y. De Ronge, M. De Wolf	Karine Cerrada Cristia	45h+15h	5 Crédits	1q	X	

## ○ Cours relevant de la discipline de la gestion (20 crédits)

○ LECGE1213	Marketing	Nicolas Kervyn de Meerendré	30h+15h	4 Crédits	1q	X	X
○ LECGE1223	Gestion de la production et des opérations	Pierre Semal	30h	4 Crédits	1q	X	X
○ LECGE1315V	Stratégie d'entreprise - A. Vas	Alain Vas	20h+10h	4 Crédits	2q	X	X
○ LECGE1321	Management humain	Nathalie Delobbe Patrice Gobert (supplée Nathalie Delobbe) Emilie Malcourant (supplée Nathalie Delobbe)	30h+15h	4 Crédits	2q	X	X
○ LECGE1332	Finance ■	Sophie Béreau Philippe Grégoire (supplée Sophie Béreau)	30h+15h	4 Crédits	1q		X

## Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme lgesc100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

## Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

## Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est accessible exclusivement aux étudiants du programme de bachelier en Sciences informatiques.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Avec l'accord du jury restreint les bacheliers en Sciences informatiques ayant suivi la mineure en Sciences de gestion auront accès au master en sciences de gestion moyennant l'ajout :

- 13 crédits de compléments au premier bloc annuel de master :

- LESPO1321 Ethique économique, sociale et politique [20h + 10h] (3 crédits)
- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- 5 crédits au choix parmi :

- LCOPS1125 Psychologie et psychologie sociale [30h] (5 crédits)
- LESPO1114 Sciences politiques [30h] ( 5 crédits)

- fournir la preuve qu'ils ont atteint le niveau de formation en langues attendu au terme du programme de bachelier en science informatique

### GESTION ET CONTACTS

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

#### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPO/SESP

Bureau du premier cycle ([SESP](https://uclouvain.be/repertoires/entites/sesp)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sesp>)

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ([ESPO](https://uclouvain.be/repertoires/entites/espo)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/espo>)

Secteur des sciences humaines ([SSH](https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh>)

SESP

Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61

Responsable académique du programme: manuel.kolp@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Marie Lefevre

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

## INFOS PRATIQUES

---

Inscription à la mineure

### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Modalités d'inscription: 1er cycle

### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

### 3. Inscription à la mineure

*En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

*En troisième bloc annuel*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

*Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Anticiper des cours :*

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Assumer le conflit d'horaires :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit d'horaires et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

*Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :*

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)